

Astrida, le 14 Novembre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 3136 /FIN.

ASTRIDA



Objet:

Recherches Roshanali Bandali.-

19

Monsieur le Chef de Service,

Après recherches entreprises pour trouver le Sieur Roshanali Bandali, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suivant les renseignements fournis pour la communauté asiatique du Centre Commercial d'Astrida, l'intéressé réside actuellement à Costermansville; veuillez donc trouver ci-joint, en retour commandement à charge du présent, pour obtenir paiement de la somme de 1.328,- frs à titre d'impôt personnel pour l'exercice 1949.-

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I. REISDOFF,

Monsieur le Chef du Service  
des Finances à

USUMBURA.